

Vous ou votre parent venez d'entrer dans une résidence pour personnes âgées

# Soyez les bienvenus !

Nous espérons que vous en serez satisfaits

## Le saviez-vous?

Dans cet établissement, il existe une structure appelée « **Conseil de la Vie Sociale** » ou « **CVS** » dont la mission, définie par la loi de 2002, vise à créer un **lieu de concertation** entre les résidents, les familles, le personnel et la direction.

### Le CVS permet

**A la direction**  
d'entendre les avis des résidents  
ou de leurs familles

**Aux résidents, à leurs familles  
et au personnel**  
de participer à l'amélioration  
du cadre de vie

### Le champ de compétences du CVS est très large

*Organisation intérieure, repas, activités, animations socio-culturelles et services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, nature et prix des services rendus, entretien des locaux, relations avec le personnel...*

**Vous souhaitez vous tenir informé(e) de l'action de vos représentants  
au sein de la Résidence ?**

**MERCI DE COMPLÉTER CE DOCUMENT**

*Je souhaite que mes coordonnées soient transmises aux représentants des familles :*

OUI

NON

*Entourez votre réponse*

Nom : .....  
Adresse : .....  
Email : .....  
Tel : .....